

**Séance du 12 décembre 2025**

**Présents** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,  
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,  
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,  
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,  
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2026 et à l'élaboration du Plan de convergence;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2027-2031 suite au budget 2026 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées entre 2027 et 2031 soumis au conseil de ce jour et établi suivant les grandes orientations suivantes :

A partir de 2028, la commune retrouve l'équilibre budgétaire. Cela s'explique principalement par des estimations pluriannuelles des autorités supérieures pour le Fonds des communes et les additionnels qui sont pour le moment à la hausse.

Le fait de moins emprunter entraîne également une diminution des dépenses de dette dès 2027.

Quant à la cotisation de responsabilisation, elle est encore de 109.000€ en 2027, de 46.000€ en 2028 pour être nulle à partir de 2029 selon les dernières estimations de l'ONSS.

La dotation communale au CPAS est celle reprise dans les dernières prévisions pluriannuelles du CPAS. La dotation à la Zone de police a été indexée de 5% par an. La dotation à la Zone de secours reste par contre inchangée.

Les dépenses de fonctionnement restent identiques. Quant aux dépenses de personnel, un index de 1% est prévu de 2028 à 2030. A partir de 2031, l'index est de 2%.



Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

**ARRÊTE PAR .....**

Les prévisions budgétaires pluriannuelles entre 2027 et 2031 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire du budget communal 2026.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire du budget 2026.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN

